

La chaire étant d'intérêt général un **Comité de pilotage** est mis en place ; il est **composé selon la logique du Grenelle de l'environnement reprise pour les Conférences environnementales de 2012 et 2013**

avec des représentants des **parties prenantes essentielles** (collèges d'acteurs).

Il exprime les attentes des partenaires et des acteurs et s'assure que les activités proposées et les travaux conduits y répondent.

Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an pour vérifier que l'activité de la chaire est bien conforme au programme d'action ; il décide des actions à conduire en s'appuyant sur les recommandations du **Conseil scientifique** et en fonction des ressources disponibles.

Le Comité de pilotage comprend donc les **représentants des partenaires**, entreprises et institutions soutenant la chaire Compétences 21, ainsi que des

personnalités qualifiées et les responsables concernés de **fBS**

.